

**COMPTE-RENDU de la séance du  
COMITÉ SYNDICAL du SR3A  
du  
Mardi 16 MARS 2021 à JUJURIEUX (01 640)**

**Délégués convoqués le 08 mars 2021  
Sont présents : 28 titulaires sur 37  
04 suppléants  
01 pouvoir : 33 votants<sup>1</sup>  
Représentant 07 Intercommunalités sur 07**

**28 Titulaires présents** : CA3B : Bernard PRIN ; CCD : Gilles DUBOIS ; Jean-Pierre HUMBERT ; CCPA : Daniel BEGUET, Alain BEL, Gilbert BOUCHON, Hélène BROUSSE, Marcel CHEVÉ, Philippe DEYGOUT, Jean-Pierre GAGNE, Bernard GUERS, Gisèle LEVRAT, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Fabien THOMAZET ; CCPJ : Claude GRÉA ; CCRAPC : Béatrice de VECCHI, Martin MARTIN-FERRER, Frédéric MONGHAL, Alain SICARD ; HBA : Alain AUBOEUF, Jean-Pierre DUPARCHY, Noël DUPONT, Stéphane MARTINAND, Etienne RAVOT ; CTE : Rémy BUNOD, Jean-Luc GUERIN.

**04 Titulaires excusés avec présence suppléants** : CCPA : Gilles MARAND représenté par Gabriel FOURNIER, Florian MALARD représentée par Eric MAITRE ; HBA : Arlette BERGER représentée par Thierry DRUET, Julien ISSARTEL représenté par Marie-Josèphe LEVILLAIN.

**01 Titulaire excusé ayant donné pouvoir** : HBA : Dominique DELAGNEAU pouvoir à Noël DUPONT.

**01 Titulaire excusé sans présence de suppléant** : CA3B : Jordan GIRERD.

**02 Suppléants présents** : CCPA : Jean-Marie SALAMAN, Jean-Marc RIGAUD.

---

**Secrétaire de séance** : M. Daniel BEGUET (CCPA)

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 février 2021 (REPORT).....	2
2. Installation d'un délégué titulaire de la CA3B.....	2
3. Compte-rendu du bureau exécutif et des décisions prises par délégation.....	2
4. Création de la commission « Stratégie, prospective, Observatoire ».....	3
5. Compte de gestion 2020.....	5
6. Compte administratif 2020.....	6
7. Affectation des résultats 2020.....	7
8. Les contributions des membres 2021.....	7
9. Le budget primitif 2021.....	9
10. Convention de transfert de CET lors d'une mutation.....	11
11. Déclaration d'intention pour un Plan d'Actions de Prévention des Inondations.....	11
12. Prolongation de la concession CNR sur le Rhône.....	12
13. Dossier – actions du SR3A sur les zones humides.....	14
14. Dossier de candidature au Label RAMSAR pour la DOMBES.....	23

---

<sup>1</sup>La 9<sup>ème</sup> délibération sur le Compte administratif a été prise à 32 votants (le Président s'était retiré du vote).

## **PRÉAMBULE :**

Le Président remercie à l'ensemble des personnes présentes dans la salle de garder le masque pendant toute la séance, de limiter les déplacements, d'utiliser seulement son stylo personnel en cas de besoin.

Monsieur le Maire Frédéric MONGHAL, adjoint au maire de JUJURIEUX accueille le comité syndical et remercie le SR3A d'avoir choisi le centre culturel pour tenir son assemblée.

Monsieur Daniel BEGUET est désigné en tant que secrétaire de séance.

Le Président énonce les délégués excusés et les pouvoirs pour cette réunion du Comité Syndical et annonce l'ordre du jour.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical réuni à JUJURIEUX (01 640) peut donc valablement délibérer.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 février 2021 (REPORT)**

Faute d'avoir été envoyé suffisamment tôt, ce point n'a pas été soumis au vote et le compte-rendu en question sera présenté pour approbation au prochain comité syndical.

### **2. Installation d'un délégué titulaire de la CA3B**

Par délibération en date du 8 février 2021 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bassin de Bourg en Bresse (CA3B), M. Jonathan GINDRE a été désigné délégué titulaire en lieu et place de Mme BLATRIX. Les autres délégués titulaires et suppléants sont inchangés.

Il est proposé au comité syndical de déclarer installé dans ses fonctions le nouveau délégué titulaire au SR3A, M. Jonathan GINDRE.

**Le comité syndical :**

**DÉCLARE** installé dans ses fonctions de délégué titulaire, M. Jonathan GINDRE pour la CA3B,

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

### **3. Compte-rendu du bureau exécutif et des décisions prises par délégation**

Les commissions thématiques du SR3A se sont réunies :

- Communication : groupe de travail sur le plan de communication 9 et 11 mars 2021 ; M. Jean-Pierre GAGNE précise que 2 séances créatives composées de 2 personnes du bureau, 2 membres de la commission communication, 2 direction et le président se sont réunis pour travailler sur les thèmes : Prévention des inondation, anticipation des situations à risques, plan de gestion et biodiversité. Il remercie les participants et ceux qui n'ont pu être présents faute de place. Le rendu intermédiaire serait fait au bureau et commission le 23 mars à Ambutrix.
- Finances : 23 février 2021. M. Bernard PRIN présentera les points financiers lors du déroulé de la réunion qui ont été étudiés en commission.
- Travaux :
  - 15 février : première réunion de la commission travaux / programmation et orientations budgétaires
  - 10 mars 2021 : étude de 2 dossiers de consultations / réflexion sur une organisation pluriannuelle à horizon 2026

Le bureau exécutif s'est réuni le 01<sup>er</sup> mars 2021 et a travaillé sur les affaires courantes.

M. le président relate les rencontres qui ont eu lieu depuis le dernier comité syndical :

- le département du Jura ; ainsi, M. Franck DAVID, le vice-président du Conseil départemental du Jura, a réservé un très bon accueil pour présentation stratégie SR3A.
- l'inauguration du marathon de la biodiversité CCPA en présence de la secrétaire d'État à la biodiversité, Mme Bérangère ABBA, événement durant lequel le SR3A est intervenu.
- la co-organisation des comités de suivi des sites Espaces Naturels Sensibles Marais de Vau et zones humides du plateau.
- la rencontre avec le directeur régional EDF pour échange sur les projets EDF sur la vallée de l'Ain. M. le président précise qu'EDF a un projet sur le barrage de Saut Mortier et il y aura de plus en plus de production d'électricité en été et que le SR3A doit être vigilant sur les impacts en aval.

Une rencontre avec le PNR Haut Jura est en cours de programmation car les projets qui touchent la rivière d'Ain doivent être travaillés ensemble.

Depuis le 02 février 2021, les décisions suivantes ont été prises par délégation (devis supérieurs à 4 000 € HT) au **président** :

Objet	Titulaire	Montant HT
Bûcheronnage préalable aux travaux de restauration du Lange à Pré Luquain	SAS Yannick Megret	19 480 €
Cartographie des habitats naturels brotteaux Ain	Mosaïque environnement	50 800 €
Accompagnement technique pastoral pour la gestion des pelouses sèches du Site NATURA 2000	SEMA	6 600 €
Impression Libellule n°2 et colisage envoi aux 49 mairies	Imprimerie moderne	11 230 €
Distribution Libellule n°2	MEDIAPOST	9 044,41 €
Plantations sur l'Anconnans à Izernore	TCHASSAGNE	7 000,00 €
Bûcheronnage ripisylve sur l'Oignin à Nurieux	TCHASSAGNE	6 500,00 €
Bûcheronnage Ripisylve sur le bief Chassagne à Izernore	TCHASSAGNE	8 277,50 €

M. Alain SICARD rappelle que le SR3A rejoint par son action, l'objectif des collectivités, qui est de faire travailler les entreprises pour relancer l'économie.

Le comité syndical prend acte des travaux et des décisions prises par délégation.

Il est proposé au comité syndical de prendre acte des décisions prises par le président.

**Le comité syndical :**

**PREND ACTE** du compte-rendu des travaux du bureau exécutif,

**PREND ACTE** des décisions prises par délégation par le président.

#### **4. Création de la commission « Stratégie, prospective, Observatoire »**

M. Jean PEYSSON rappelle qu'en décembre 2020 le comité syndical a approuvé la stratégie, élément fondamental pour atteindre un objectif d'ici 2026.

Il est apparu dès lors important qu'une commission transversale soit créée.

Elle peut se saisir de tous les sujets : trame turquoise, espaces de bon fonctionnement, créer le SAGE à l'échelle du territoire...

Au fur à mesure, elle pourra faire des propositions au bureau. Il y aura au moins 2 points d'arrêt important :

- 2023 : bilan de ce qui s'est passé,
- 2023-2026 : préparer le mandat le suivant pour avoir des éléments de construction pour les élus du mandat 2026-2032.

Lors du comité syndical du SR3A en décembre 2020, des commissions thématiques ont été créées chargées des travaux, des finances et de la communication et la stratégie 2020-2026 a été adoptée.

Le bureau du SR3A souhaite créer une commission transversale «stratégie, prospective, observatoire » chargée de suivre la mise en œuvre de la stratégie, de l'évaluer et de la développer.

Pour cela, elle assurera la coordination, des points d'avancement et pourra se saisir et être sollicitée sur des questions / propositions d'orientation qui seront soumises au bureau et au président.

Son champ d'intervention s'orientera principalement sur les axes de la stratégie :

**1- Acquérir des connaissances structurantes pour l'action publique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour définir des objectifs à moyen et long terme**

1-1- Prévention des inondations

1-2- Démarche prospective territoriale et adaptation au changement climatique

1-3- Définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant

**3 Exercer pleinement ses compétences selon une stratégie d'intervention ambitieuse, déclinée dans des plans d'actions**

Le président de la commission est M. PEYSSON.

Les candidats sont M. FOURNIER M. SALAMAN, M THOMAZET, Mme BROUSSE, M. MONGHAL

Se sont inscrits après la réunion : M. DEYGOUT et Mme LEVRAT.

**le comité syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création de la commission transversale «stratégie, prospective, observatoire » chargée de suivre la mise en œuvre de la stratégie du SR3A, de l'évaluer et de la développer.

**APPROUVE** que la commission «stratégie, prospective, observatoire » coordonnera des points d'avancement et qu'elle pourra se saisir et être sollicitée sur des questions / propositions d'orientation qui seront soumises au bureau exécutif et au président.

**VALIDE** la composition de la commission qui pourra être complétée jusqu'à 10 membres

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 5. Compte de gestion 2020

M. Bernard PRIN, vice-président en charge des finances, présente les différents documents budgétaires - faisant suite au DOB du 2 février - , et, il précise qu'ils ont été élaborés avec l'aide des services et de la commission finances et les remercie.

Les résultats d'exécution « Etat II-1 et II-2 du comptable public », sont insérés ci-dessous :

001001  
TRES. AMBERIEU-EN-BUGEY



II-1  
Exercice 2020

Le

41500 - SR3A

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 897 555,00	1 772 310,00	5 669 865,00
Titres de recettes émis (b)	2 094 371,00	1 560 342,01	3 654 713,01
Réductions de titres (c)		15 278,40	15 278,40
Recettes nettes (d = b - c)	2 094 371,00	1 545 063,61	3 639 434,61
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 897 555,00	1 772 310,00	5 669 865,00
Mandats émis (f)	1 647 744,09	1 100 092,12	2 747 836,21
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 647 744,09	1 100 092,12	2 747 836,21
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	446 626,91	444 971,49	891 598,40
(h - d) Déficit			

001001  
TRES. AMBERIEU-EN-BUGEY



Etat II-2  
Exercice 2020

41500 - SR3A

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-444 509,75		446 626,91		2 117,16
Fonctionnement	609 922,45	439 073,75	444 971,49		615 820,19
<b>TOTAL I</b>	<b>165 412,70</b>	<b>439 073,75</b>	<b>891 598,40</b>		<b>617 937,35</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>165 412,70</b>	<b>439 073,75</b>	<b>891 598,40</b>		<b>617 937,35</b>

résultat de l'exercice 2020 fait ressortir pour le budget principal SR3A :

- un excédent d'investissement pour..... + 446 626,91 €
- un excédent de fonctionnement pour..... + 444 971,19 €

Soit un résultat global excédentaire de l'exercice 2020 pour + 891 598,40 €

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2020.

Du fait de la crise sanitaire, certaines études des travaux et prestations n'ont pas pu être faites en 2020 ce qui explique le résultat excédentaire.

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2020.

**Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 de Monsieur le receveur d'Ambérieu-en-Bugey.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 6. Compte administratif 2020

Monsieur le vice-président présente le compte administratif 2020 qui est conforme au compte de gestion.

Les résultats de l'exercice 2020 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 444 971,49 €
- un excédent d'investissement de 446 626,91 €

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Bernard PRIN, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Alain SICARD, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2020 du SR3A lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Résultats reportés</b>		170 848,70	444 509,75	0,00	444 509,75	170 848,70
<b>Opérations de l'exercice</b>	1 100 092,12	1 545 063,61	1 647 744,09	2 094 371,00	2 747 836,21	3 639 434,61
<b>TOTAUX</b>	1 100 092,12	1 715 912,31	2 092 253,84	2 094 371,00	3 192 345,96	3 810 283,31
<b>Résultats de l'année</b>		444 971,49		446 626,91	0,00	891 598,40
<b>Résultats de clôture</b>		615 820,19		2 117,16	0,00	617 937,35
<b>Restes à réaliser</b>			94 750,00	72 000,00	94 750,00	72 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 100 092,12	1 715 912,31	2 187 003,84	2 166 371,00	3 287 095,96	3 882 283,31
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>615 820,19</b>	<b>20 632,84</b>		<b>20 632,84</b>	<b>615 820,19</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Propose de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Alain SICARD, président, se retire lors du vote.

M. Gilbert BOUCHON demande des explications sur la conformité des comptes de gestion et administratif.

M. Bernard PRIN confirme que les chiffres sont bien identiques.

M. Claude GRÉA rappelle que le compte gestion est réalisé par le trésorier et le compte administratif par l'ordonnateur, le président du SR3A.

M. Alain SICARD se retire du vote (32 votants).

Après avoir délibéré, le comité syndical, sous la présidence de M. Bernard PRIN, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2020.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 7. Affectation des résultats 2020

VU le compte administratif du SR3A approuvé par délibération ce même jour ;

VU le compte de gestion du comptable de la collectivité approuvé par délibération ce même jour ;

CONSIDÉRANT la conformité des deux documents précités ;

CONSIDÉRANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	444 971,49 €
Résultat antérieur reporté	170 848,70 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>615 820.19 €</b>

CONSIDÉRANT que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	446 626,91 €
Résultat antérieur reporté	-444 509,75 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>2 117.16 €</b>

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser de l'exercice s'élèvent à 94 750 € en dépenses et à 72 000 € en recettes d'investissement, les résultats définitifs de la section d'investissement de l'exercice 2020 s'élève à - 20 632,84 €,

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée :

1. Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 : 20 632,84 € ;
2. Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 595 187,35 € ;
3. Report de l'excédent d'investissement 2 117,16 €.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans les cadre de cette affaire.

## 8. Les contributions des membres 2021

M. Sicard, rappelle que conformément l'article 16 des statuts du SR3A, la contribution des collectivités aux dépenses du syndicat est fondée sur 1 critère : la population DGF de chaque collectivité comprise dans le périmètre du syndicat au prorata de la surface du bassin versant,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 02 février 2021, les contributions se basent sur une participation à 6.40€ par habitant,

La population DGF a été mise à jour :

- selon les valeurs employées pour les dotations de l'état aux collectivités pour l'année 2020 (source : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>),

M. Sicard rappelle que cette valeur de contribution 6,40 € /habitant avait été validé lors de la création et son montant n'a pas évolué depuis 2018.

Dans la taxe GEMAPI, appliquée par certaines collectivités, le montant est inférieur à 6,4 car 10 % des activités du SR3A ne relève pas de la compétence GEMAPI. La taxe GEMAPI étant affectée, elle ne peut contribuer à financer d'autres dépenses.

EPCI 2020	Nom de la commune	Population DGF 2020	Population DGF 2020 retenue dans le SR3A (% de recouvrement x Population totale)	Contribution (Pop DGF retenue x 6,4€)
CA3B	<i>Total</i>	<b>13 445</b>	<b>8 354</b>	<b>53 465,60</b>
CCDombes	<i>Total</i>	<b>5 280</b>	<b>3 370</b>	<b>21 568,00</b>
CCPA	<i>Total</i>	<b>80 912</b>	<b>79 200</b>	<b>506 880,00</b>
CCPJ	<i>Total</i>	<b>951</b>	<b>842</b>	<b>5 388,80</b>
CCTE	<i>Total</i>	<b>4 816</b>	<b>3 158</b>	<b>20 211,20</b>
HBA	<i>Total</i>	<b>63 833</b>	<b>51 169</b>	<b>327 481,60</b>
RAPC	<i>Total</i>	<b>15 536</b>	<b>15 536</b>	<b>99 430,40</b>
		<b>184 773</b>	<b>161 629</b>	<b>1 034 425,60</b>

156 181	999 561,47
160 459	1 026 935,00
161 388	1 032 883,20

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** la répartition des contributions communautaires 2021 au SR3A telle que présentée ci-dessus, selon la population DGF valeur 2020 au prorata du bassin versant à raison de 6,40 € par habitant conformément au débat d'orientation budgétaire, pour un montant global de 1 034 425,60 €.

**APPROUVE** l'appel à cotisation auprès des membres fractionné, comme suit :

- 50% au 30 avril
- 25% au 31 juillet
- 25 % au 15 novembre.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 9. Le budget primitif 2021

Monsieur le vice-président, Bernard PRIN présente le budget primitif 2021, budget bâti selon le débat d'orientations budgétaires du 02 février 2021, présenté synthétique comme suit :

### BUDGET PRIMITIF SR3A - ANNEE 2021

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Budget 2020 + DM	CA 2020	RAR	Nouvelles dépenses	BP 2021
Total 011	Charges à caractère général	383 855,00	264 584,73	-00	313 456,35	313 456,35
Total 012	Charges de personnel	715 940,00	644 129,05	-00	775 000,00	775 000,00
022	Dépenses imprévues	46 500,00	-00		<b>40 000,00</b>	40 000,00
Total 65	Autres charges gestion courante	93 111,00	58 953,88	-00	90 000,00	90 000,00
Total 66	Charges financières	26 592,00	25 650,62	-00	24 500,00	24 500,00
Total 67	Opérations de gestion / charges exceptionnelles	-00	-00		3,00	3,00
Total 68	Dotations aux amortissements	106 778,00	106 773,84	-00	93 902,00	93 902,00
023	Virement à la section d'investissement	397 474,00			610 000,00	610 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 770 250,00</b>	<b>1 100 092,12</b>	<b>-00</b>	<b>1 946 861,35</b>	<b>1 946 861,35</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		Budget 2020	CA 2020	RAR 2020	Nouvelles recettes	BP 2021
Total 013	Atténuation de charges	4 185,00	9 920,17	-00	-00	-00
Total 70	Produits des services	8 400,00	8 400,00	-00	10 500,00	10 500,00
Total 74	Dotations, subventions	1 552 755,00	1 491 511,29	-00	1 305 053,00	1 305 053,00
Total 75	Autres produits gestion courante	8 000,30	7 044,53	-00	8 000,00	8 000,00
Total 77	Produits exceptionnels	-00	69,68	-00	-00	-00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	28 121,00	28 117,94	-00	28 121,00	28 121,00
002	Excédent de fonct reporté	170 848,70	170 848,70		595 187,35	595 187,35
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 772 310,00</b>	<b>1 715 912,31</b>	<b>-00</b>	<b>1 946 861,35</b>	<b>1 946 861,35</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		Budget 2020	CA 2020	RAR 2020	Nouvelles dépenses	BP 2021
001	Déficit reporté	444 509,75	444 509,75		-00	-00
Tot. 139	Sub. Inv. transf. compte résultat	28 121,00	28 117,94	-00	28 121,00	28 121,00
Tot. 2312-	Remboursement avance Trames Turquoises	76 306,00	76 305,24	-00	-00	-00
1328-LO52	Régularisation P503 2020	9,00	9,00	-00	-00	-00
Tot. 16	Emprunt	134 502,00	134 491,91	-00	136 572,00	136 572,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	27 100,25	9 595,78	-00	2 000,00	2 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	72 220,00	6 812,97	-00	39 500,00	39 500,00
Tot. 2312	Immobilisation en cours	1 426 450,00	775 395,75	-00	1 652 040,00	1 652 040,00
Tot. 2315	Immos en cours - Inst. Techn.	13 248,00	14 670,40	-00	15 000,00	15 000,00
Tot. 2318	Autres immos corporelles	1 680 525,00	593 640,07	94 750,00	1 697 569,00	1 792 319,00
Tot. 238	Avance sur commande corporelle	-00	8 705,03	-00	-00	-00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>3 902 991,00</b>	<b>2 092 253,84</b>	<b>94 750,00</b>	<b>3 570 802,00</b>	<b>3 665 552,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		Budget 2020	CA 2020	RAR 2020	Nouvelles recettes	BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	397 474,00			<b>610 000,00</b>	<b>610 000,00</b>
001	Excédent antérieur reporté	-00	<b>-00</b>		2 117,16	<b>2 117,16</b>
Total 10	FCTVA et affectation résultat	742 378,75	738 160,75	-00	459 251,84	459 251,84
Tot. 1321	Etat	-00	4 944,60	-00	41 220,00	41 220,00
Tot. 1322	Région	221 137,00	157 460,03	-00	215 570,50	215 570,50
Tot. 1323	Département	464 257,25	261 814,02	-00	369 416,00	369 416,00
<b>Tot. 13248</b>	Communes	33 233,00	33 233,20	-00	-00	-00
Tot. 13258	Groupement de collectivités	150 000,00	150 380,00	-00	-00	-00
Tot. 1328	Agence de l'Eau/Ass Pêche/RFF/SBVA/FDP01/APRR	1 492 485,00	555 392,00	72 000,00	1 282 072,17	1 354 072,17
Tot. 1641	Emprunt	200 000,00	-00	-00	520 000,00	520 000,00
Total 28	Amort. des immobilisations	106 778,00	106 773,84	-00	93 902,00	93 902,00
Total 237-	Remboursement avance Trames Turquoises	15 753,60	15 753,60	-00	-00	-00
Total 238-	Avance sur commande corporelle	60 552,00	60 551,64	-00	-00	-00
Total 458	Opérations sous mandat	9 906,00	9 907,32	-00	2,33	2,33
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 893 954,60</b>	<b>2 094 371,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>3 593 552,00</b>	<b>3 665 552,00</b>

Le détail du budget est joint en annexe.

M. Bernard PRIN précise les points suivants :

- l'augmentation de la masse salariale est due à des projets de recrutement (dans le respect des 14 ETP) et à l'harmonisation des régimes indemnitaires ;
- le programme d'investissement correspond à la demande de la commission travaux ;
- le FCTVA est conséquent au regard des travaux de l'année N-2 ;

M. Bernard PRIN déclare que le début de la mandature se présente avec une situation financière du SR3A satisfaisante grâce à l'excédent 2020.

Cependant, il informe qu'en 2021 le programme d'investissement est important mais qu'en année normale la capacité d'investissement du SR3A est plus proche des 2 millions d'euros sans recours à l'emprunt. Le recours à l'emprunt ne se fera que selon l'avancement des travaux études.

Des arbitrages seront à prévoir si des travaux sont chiffrés à 1 Million d'euros. Le SR3A n'a pas la capacité d'en porter sur tout le territoire. Il souligne que pour 1 € des contributions, le SR3A investit 2 €.

M. Gilbert BOUCHON souhaite qu'au vue des actuelles opportunités des emprunts et conditions financières, le SR3A n'hésite pas à emprunter ce qui lui permettrait de profiter des taux.

Le budget primitif 2021 s'équilibre, en recettes et en dépenses, comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 946 861,35 €
- Section d'investissement : 3 665 552 €.

**Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif 2021.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## **10. Convention de transfert de CET lors d'une mutation**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11 relatif aux modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Vu la demande de mutation de Mme CHATILLON Florence au 1<sup>er</sup> mai 2021 à la commune de TENAY et son solde de CET,

Vu la délibération de la Commune de TENAY en date du 26 octobre 2011 fixant les modalités du compte épargne-temps,

Mme Hélène BROUSSE demande si l'agent est indemnisé des jours CET. Mme THICOÏPÉ répond que la délibération cadre ne l'autorise pas. C'est pourquoi il est proposé une indemnisation de la collectivité d'accueil. En effet, le délai de préavis est respecté, et les congés ont été acquis au SR3A et le SR3A souhaite un tuilage avec le remplaçant.

**Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le président à signer une convention de transfert du CET de Mme CHATILLON avec une compensation financière de reprise du compte épargne-temps à la mairie de Tenay s'élevant à un forfait de 80 € / jour épargné (forfait pour agent de catégorie B).

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## **11. Déclaration d'intention pour un Plan d'Actions de Prévention des Inondations**

Le territoire du SR3A est concerné par les risques d'inondation (torrentielles, remontées de nappe) et souhaite s'engager pleinement dans sa compétence de prévention des inondations.

Des épisodes de crues historiques ont marqué le territoire au début des années 1990 et sont à l'origine de la mobilisation des collectivités sur la gestion des milieux aquatiques et la gestion du risque d'inondation.

A ce jour, environ un tiers des communes fait l'objet de plan de prévention des risques d'inondation (44 sur 150). Le SR3A est devenu gestionnaire de 7 ouvrages hydrauliques ou systèmes d'endiguement classés.

Dans le cadre de sa stratégie 2020-2026, le SR3A a validé :

- l'acquisition de connaissances structurantes pour l'action publique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour définir des objectifs à moyen et long terme en particulier sur la prévention des inondations ;
- la volonté d'exercer pleinement ses compétences selon une stratégie d'intervention ambitieuse déclinée sur un plan d'actions de prévention des inondations.

Pour apporter une réponse intégrée, cohérente et globale sur cet enjeu, le SR3A doit déclarer au préfet coordonnateur de bassin son intention de s'engager dans un Plan d'Action de Prévention des Inondations (« PAPI »).

Un PAPI est un outil contractuel avec l'État contenant un programme d'actions et des plans de financements associés. Les thèmes sont la gestion des ouvrages et systèmes d'endiguement, la culture du risque et la prévention (Plan communal de sauvegarde, systèmes d'alerte).

Pour ce projet, le syndicat a, d'ores et déjà, prévu le recrutement d'une chargée de projet dédiée qui rejoindra l'équipe du SR3A à partir du 12 avril 2021.

**Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'intention du SR3A de s'engager dans un PAPI conformément à la stratégie.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à solliciter les services de l'état pour cadrer la méthodologie et la conduite de projet de PAPI.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à solliciter, dès que possible, un accompagnement financier sur les missions d'animation spécialement dédiées.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## **12. Prolongation de la concession CNR sur le Rhône**

M. Jean-Pierre GAGNE présente le dossier et demande à M. Daniel BEGUET de compléter ses propos puisqu'il suit également ce projet.

L'État souhaite prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la CNR et dont le terme actuel est prévu au 31 décembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2041. Cette prolongation se traduira par un 9<sup>ème</sup> avenant au contrat de concession, approuvé par un décret en Conseil d'État.

Dans ce cadre-là, une procédure de concertation préalable, à laquelle le SR3A a pu participer sous la forme d'un cahier d'acteurs, a été menée sous l'égide du CNDP (Commission nationale du débat public) entre le 19.04.19 et le 30.06.19. Un cahier d'acteurs, appuyé sur une délibération du comité syndical, avait ainsi été produit.

Le projet de prolongation vise avant tout la poursuite des missions actuelles du concessionnaire.

Des modifications sont toutefois prévues :

- le transfert de gestion à CNR de portions du domaine public fluvial du Rhône actuellement géré par l'État et VNF (Voies Navigables de France), soit plus de 80 km de linéaire de fleuve et 3000 ha ;
- la réalisation d'un programme d'investissement sur une durée maximum de 15 ans, pour un montant estimé à 500 M€. Le projet de réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique en amont de la confluence de l'Ain (St Romain de Jalionas) est financièrement le plus important des nouveaux investissements du plan stratégique.
- le renforcement du dispositif des Plans Pluriannuels Quinquennaux (PPQ) déclinant le Schéma directeur annexé au cahier des charges générales (CCG) de la concession et dotés de 165 M€ actualisés.

Le projet de prolongation qui constitue un plan, au sens du droit de l'environnement, a ensuite été soumis à une évaluation environnementale par un arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire.

Cette évaluation environnementale est la première étude de ce type menée à l'échelle de toute la concession. Concrètement, cette évaluation environnementale stratégique a été transmise à l'Autorité Environnementale (CGEDD) qui a rendu son avis le 8.07.20. L'État a répondu à cet avis le 11.12.20. C'est dans ce contexte que la CNR a soumis à l'État le présent dossier de demande d'avenant qui nous a été transmis pour avis.

Le dossier transmis est composé :

**1. du dossier de demande d'avenant déposé par la CNR auprès de la ministre de la Transition écologique** en vertu des articles R.521-1 et suivants du code de l'énergie. Le contenu de ce dossier est encadré par les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 13 février 2017 portant diverses dispositions d'application de la partie réglementaire du code de l'énergie relatives aux concessions d'énergie hydraulique. Ce dossier comporte les annexes suivantes :

- a.1 : Le projet de cahier des charges général (CCG). Le CCG est présentée sous forme d'un tableau double-colonne, permettant de mettre en exergue les évolutions entre les documents actuels et les propositions de modification.
- a.2 : Le Projet de schéma directeur (SD). Le SD est présenté sous forme d'un tableau double-colonne, permettant de mettre en exergue les évolutions entre les documents actuels et les propositions de modification.
- a.3 : L'Extrait Kbis de la Compagnie Nationale du Rhône
- a.4 : Deux plans de situation des ouvrages et des projets envisagés
- a.5 : L'agrément de CNR ingénierie au titre de l'arrêté du 31 août 2016 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques
- a.6 : Le plan d'affaire de la demande de modification - Pièce confidentielle non fournie car couverte par le secret industriel et commercial (secret des affaires)
- a.7 : **L'évaluation environnementale composée du rapport environnemental, du résumé non technique et de la synthèse**

**2. Les documents résultant de la concertation préalable (19 avril au 30 juin 2019) et du suivi post-concertation (juillet – août 2020) :**

- a. Le bilan de la concertation préalable établi par le garant en date du 31 juillet 2019
- b. La réponse de l'État au bilan du garant d'octobre 2019
- c. La synthèse du suivi post-concertation en date de septembre 2020

**3. L'avis de l'Autorité Environnementale (CGEDD) rendu le 8 juillet 2020** sur l'Évaluation Environnementale Stratégique du projet de 9<sup>ème</sup> avenant à la concession du Rhône.

**4. Le mémoire en réponse de l'Etat à l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 11 décembre 2020.** Ce dossier est constitué par les documents figurant à l'annexe 7 du dossier de demande d'avenant ainsi qu'un portfolio des images représentatives du Rhône.

M. Philippe DEYGOUT pense que le barrage de Saint-Romains en Jalionas aura des impacts, il ne comprend pas qu'un avis favorable soit proposé par le SR3A.

M. Alain SICARD précise que c'est la prolongation qui est soumise à avis, il ne souhaite pas qu'un avis défavorable soit donné sur une étude.

Mme Céline THICOÏPÉ précise que c'est un avis favorable avec réserve qui est proposé. La question de gradation de la réserve peut être posée.

1 vote contre (M. Philippe DEYGOUT)

Unanimité moins 1 voix

M. Frédéric MONGHAL pense que la CNR resterait concessionnaire si un avis défavorable était donné.

M. Alain SICARD précise que le comité syndical aura encore l'occasion de parler de ce dossier (études et travaux du barrage de Saint-Romain en Jalionas) sur lequel le SR3A sera très attentif.

Vu l'avis du comité syndical du 18 juin 2019 apportant contribution au débat public,

Vu les documents présentés,

**Après avoir délibéré, à 32 voix POUR et 1 voix CONTRE, le comité syndical :**

**SOULIGNE** la satisfaction du SR3A d'être intégré, suite à ses demandes, à la gouvernance associée au suivi de la concession du Rhône CNR.

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'avenant transmise avec 3 précisions :

- les limites aval et les emprises sur les rives. En effet, le pk 34,2 n'est pas finement présenté sur une carte. Au vu des documents présentés actuellement, plusieurs interprétations sont possibles au niveau du pont de Jons et confluence Ain. Ce point doit être précisé.
- les modalités de mise en navigabilité du Rhône dans le nouveau tronçon soumis à concession. En effet, elles ne doivent pas déstabiliser le seuil rocheux d'Anthon, fixant le profil en long de la rivière d'Ain.
- la communication, à tous les acteurs des territoires concernés, des projets éligibles, des modalités d'aides et les bénéficiaires potentiels du plan 5 Rhône.

**ÉMET UNE RÉSERVE** sur le projet d'études et, le cas échéant, la réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique dans le secteur de Saint Romain de Jalionas inscrit dans le projet. En effet, les précisions apportées sont encore insuffisantes pour :

- \* évaluer les conséquences du projet sur les milieux aquatiques du Rhône, de l'Ain et des autres affluents et les eaux souterraines dont le SR3A a la gestion,
- \* garantir le respect des objectifs de la gestion de l'eau et de la conservation de la biodiversité associée, issus des directives cadre sur l'eau et directive habitat, politiques publiques retranscrites en droit français.

**DEMANDE** à l'État de respecter l'engagement 5 issu du débat public et du rendez-vous SR3A / SMABB / DREAL du 8 novembre 2019 sur l'implication des parties prenantes dont le SR3A – GEMAPIEN au droit du projet étudié - dès la définition des scénarios envisagés et pour la présentation des résultats.

**PRÉCISE** que cet avis favorable avec réserve, ne préjuge pas de l'avis du SR3A sur le projet de réalisation d'un nouvel aménagement.

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

### 13. Dossier – actions du SR3A sur les zones humides

# 12. Zones humides



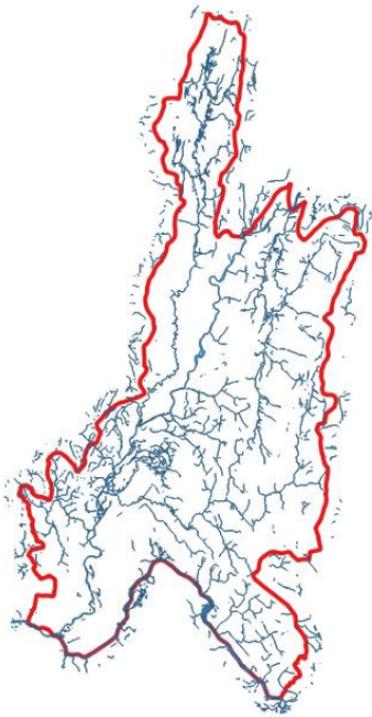
1. Approbation CR
2. CR des décisions prises par délégation
3. Commission Stratégie
- BUDGET
4. Compte de Gestion
5. Compte administratif
6. Affectation des résultats
7. Contribution des membres
8. Budget primitif
9. Convention CET
10. Déclaration d'intention PAPI
11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
13. Label Ramsar pour la Dombes
14. Questions diverses

## Etat des lieux sur le territoire

### Surface

Plus de 1000 Ha hors cours d'eau  
84 Km<sup>2</sup> avec les cours d'eau / pl

5 % du territoire du SR3A



16/03/2021 Jujurieux

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



Tourbière du MONTHOUX (Brénod)

16/03/2021

Jujuri

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



Tourbière de Cerin (Marchamp)

16/03/2021

Jujurieux

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

16/03/2021

Jujurieux

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



Marais de la Roche (Brénod)

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

16/03/2021

Ju

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



Tourbière de Coiron (St Alban)

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

16/03/2021

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



Marais de Vaux (Plateau d'Hauteville)

Jujurieu

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

16/03/2021

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



Prairie humide de Longeville (Ambronay)

Ju

# 12. Zones humides

1. Approbation CR
2. CR des décisions prises par délégation
3. Commission Stratégie
- BUDGET
4. Compte de Gestion
5. Compte administratif
6. Affectation des résultats
7. Contribution des membres
8. Budget primitif
9. Convention CET
10. Déclaration d'intention PAPI
11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
13. Label Ramsar pour la Dombes
14. Questions diverses

## Etat des lieux sur le territoire

### Diversité de Milieux



16/03/2021

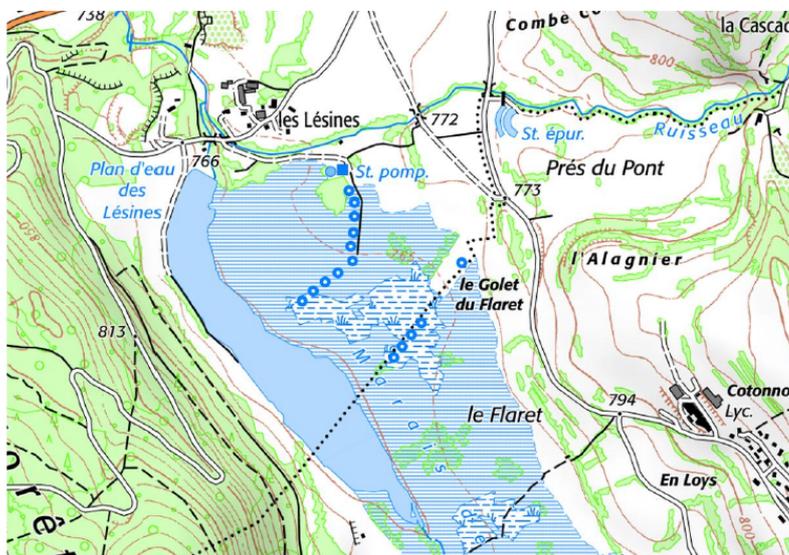
Jujurieux

# 12. Zones humides

1. Approbation CR
2. CR des décisions prises par délégation
3. Commission Stratégie
- BUDGET
4. Compte de Gestion
5. Compte administratif
6. Affectation des résultats
7. Contribution des membres
8. Budget primitif
9. Convention CET
10. Déclaration d'intention PAPI
11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
13. Label Ramsar pour la Dombes
14. Questions diverses

## Services rendus par les zones humides

- Epuration de l'eau
- Ressource en eau



16/03/2021

Jujurieux

# 12. Zones humides

1. Approbation CR
  2. CR des décisions prises par délégation
  3. Commission Stratégie
- BUDGET**
4. Compte de Gestion
  5. Compte administratif
  6. Affectation des résultats
  7. Contribution des membres
  8. Budget primitif
  9. Convention CET
  10. Déclaration d'intention PAPI
  11. Concession CNR
  - 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
  13. Label Ramsar pour la Dombes
  14. Questions diverses

## Services rendus par les zones humides

- Régulation des débits
- Ressource en fourrages parfois



Etang des loups (Brénod - Corcelles)

16/03/2021

Jujurieux

# 12. Zones humides

1. Approbation CR
  2. CR des décisions prises par délégation
  3. Commission Stratégie
- BUDGET**
4. Compte de Gestion
  5. Compte administratif
  6. Affectation des résultats
  7. Contribution des membres
  8. Budget primitif
  9. Convention CET
  10. Déclaration d'intention PAPI
  11. Concession CNR
  - 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
  13. Label Ramsar pour la Dombes
  14. Questions diverses

## Services rendus par les zones humides

- Réservoir de biodiversité

Drosera (plante carnivore)



Aconit de Napel



Fritillaire pintade



Trèfle d'eau

16/03/2021

Jujurieux

# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

16/03/2021

Jujurieux

## Services rendus par les zones humides

- Réservoir de biodiversité
- Puits de Carbone



# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

16/03/2021

Jujurieux

## Mode d'action

Recherche compromis avec les usages

Aucune intervention sans un accord local

## Actions

Gestion de la végétation

Plantes envahissantes

Comblement de drains

Réactivation de Lônes

## Outils et partenariat (ENS)

# 12. Zones humides

1. Approbation CR
2. CR des décisions prises par délégation
3. Commission Stratégie
- BUDGET
4. Compte de Gestion
5. Compte administratif
6. Affectation des résultats
7. Contribution des membres
8. Budget primitif
9. Convention CET
10. Déclaration d'intention PAPI
11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
13. Label Ramsar pour la Dombes
14. Questions diverses

## Le label RAMSAR

Reconnaissance mondiale  
Sans contrainte réglementaire



## Accompagnement du département

Une idée qui émerge : les ZH d'altitude

16/03/2021

Jujurieux



# 12. Zones humides

1. Approbation CR
2. CR des décisions prises par délégation
3. Commission Stratégie
- BUDGET
4. Compte de Gestion
5. Compte administratif
6. Affectation des résultats
7. Contribution des membres
8. Budget primitif
9. Convention CET
10. Déclaration d'intention PAPI
11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
13. Label Ramsar pour la Dombes
14. Questions diverses

## Le label RAMSAR

Reconnaissance mondiale  
Sans contrainte réglementaire



16/03/2021

Jujurieux



# 12. Zones humides

- 1. Approbation CR
- 2. CR des décisions prises par délégation
- 3. Commission Stratégie
- BUDGET
- 4. Compte de Gestion
- 5. Compte administratif
- 6. Affectation des résultats
- 7. Contribution des membres
- 8. Budget primitif
- 9. Convention CET
- 10. Déclaration d'intention PAPI
- 11. Concession CNR
- 12. DOSSIER : actions du SR3A sur les zones humides**
- 13. Label Ramsar pour la Dombes
- 14. Questions diverses

## Le label RAMSAR

Reconnaissance mondiale  
Sans contrainte réglementaire



Le Département de l'Ain propose un accompagnement

Réflexion autour d'un site  
des **zones humides d'altitude du Bugey**

16/03/2021

Jujurieux



## 14. Dossier de candidature au Label RAMSAR pour la DOMBES

M. Jean PEYSSON informe que la convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. Elle regroupe aujourd'hui 171 pays, 2416 sites désignés.

La France est devenue partie contractante en 1986. En 2018, elle compte 48 sites d'importance internationale (37 en métropole et 11 en outre mer), quelques exemples : Baie du Mont-Saint-Michel, Camargue, Golfe du Morbihan, Marais Audomarois, Tourbières de la montagne Jurassienne...

Objectif : « la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources »

Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a élargi son champ de compétence à tous les aspects de la biodiversité et va même jusqu'à la préservation des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

Ramsar est un label de reconnaissance de l'importance mondiale de ces zones humides. Il récompense et valorise les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.

La demande d'inscription est volontaire et basée sur des critères écologiques. La Dombes des étangs répond à de nombreux critères et fait partie des territoires de zones humides les plus riches de France, se caractérisant par une gestion ancestrale contribuant à le préserver.

### Exemple de critères écologiques de désignation

- 1 critère tenant compte des types de zones humides représentatifs, rares ou uniques.
- 3 critères tenant compte des espèces ou des communautés écologiques.
- 2 critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau. Exemple du critère 5 : « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus. » Ce qui est le cas pour la Dombes, en hiver, avec 25 000 à 29 000 oiseaux d'eau selon les années.

Cette proposition a été présentée en groupe de travail Natura 2000 et en comité de pilotage depuis décembre 2019, sans qu'il n'y ait d'avis contraire exprimé de la part des acteurs socio-professionnels.

Ce label n'est pas une protection réglementaire. La démarche est appuyée par le Département de l'Ain qui accompagne les territoires volontaires en aidant à constituer le dossier de candidature.

### Intérêt de la labellisation

- Appartenance à un réseau mondial de sites.
- Intégration de la Dombes dans une dynamique et un réseau des gestionnaires de sites français, notamment dans la recherche de solutions pour l'adaptation au changement climatique.
- Visibilité pour un tourisme de nature international.

### La communauté de communes de la Dombes a décidé de :

- **Candidater pour l'ensemble du site Natura 2000 de la Dombes qui prend en compte les étangs et leur bassin versant.**
- Associer les collectivités voisines concernées et solliciter leurs avis formel.
- Porter le label et mutualiser la gestion du label avec l'animation du site Natura 2000, pour ne pas multiplier les instances.

Calendrier : Mars-avril 2021 consultation des collectivités et dépôt du dossier de candidature (en ligne). Différentes phases de labellisation, de l'échelon régional à international ensuite, jusqu'à l'automne 2021.

Ainsi, le SR3A est concerné d'un point de vue territorial et de compétences sur les milieux aquatiques sur les communes de Saint Eloi, Rignieux le Franc, Meximieux, Villieu Loyes Mollon, Crans, Chalamont, Villette sur Ain, Priay, Varambon, Druillat.

Cette labellisation confirme et reconnaît la gestion cohérente et globale des étangs de la Dombes animée par la communauté de communes de la Dombes.

De plus, il est en adéquation avec les valeurs du SR3A, gestionnaire des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau au service de l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

**Après avoir délibéré, à 32 voix POUR et 1 abstention (M. Fabien THOMAZET), le comité syndical :**

**APPROUVE** et **SOUTIENT** la candidature de la Communauté de communes de la Dombes pour la labellisation des étangs de la Dombes à la convention internationale de Ramsar.

**APPROUVE** la proposition de périmètre proposé reprenant le périmètre Natura 2000 de la Dombes qui touche en partie le territoire du SR3A,

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

\*\*\*\*

La séance est levée à 21H30.